

# Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

## ANNEXE 7

## LETTRES DE MISSION DES GROUPES DE TRAVAIL

### Lettre de mission à Alice Casagrande et Antoine Garapon pour le groupe de travail « Victimes, responsabilité et réparation »

Paris, le 28 février 2020

Chère collègue, cher collègue,

Le travail de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) est désormais bien entamé, s'agissant en particulier de l'évaluation de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles dans l'Église catholique, de manière aussi rigoureuse que possible, en s'appuyant sur des outils éprouvés d'enquête sociale.

Par ailleurs, la commission a fait le choix d'entendre un nombre substantiel des victimes qui s'adressent à elles, dans des formats variés : auditions plénières parfois, auditions devant un binôme ou un trinôme de membres de la commission le plus souvent, sans oublier les quelque 70 entretiens semi-directifs de recherche, menés par l'équipe de l'Inserm mandatée par la CIASE.

Sans attendre les analyses qui seront issues des enquêtes déjà engagées ou programmées, et alors que les récits oraux ou écrits émanant de victimes, qui nous parviennent ou que nous allons collecter sur place, constituent déjà un riche et lourd matériau, je crois nécessaire que nous menions une réflexion approfondie sur les réponses que l'Église, et, le cas échéant, la société devraient apporter face aux traumatismes subis.

N'étant ni une institution juridictionnelle, ni un organisme à visée thérapeutique, et n'étant, surtout, pas mandatée à cette fin, la commission ne saurait, par elle-même et dans le temps qui lui est imparti, chercher à traiter des demandes individuelles de réparation. Pourtant, il arrive que des témoignages ou des auditions contiennent, plus ou moins explicitement, ce type de demande; et en tout état de cause, le vaste mouvement de libération de la parole auquel contribue la CIASE, nous oblige d'ores et déjà.

C'est pourquoi je souhaiterais que le groupe de travail, intitulé « Victimes, responsabilité et réparation », que vous avez accepté de piloter conjointement – ce dont je vous remercie –, non seulement se penche sur la question de la responsabilité et de la réparation des abus sexuels dans l'Église, à explorer dans toutes ses dimensions, y compris sur le temps long, mais auparavant, formule des propositions à l'usage interne de la commission, sur la manière d'associer à la réflexion sur ce sujet, individuellement ou collectivement, les victimes qui s'adressent à la CIASE. Nous leur adresserions ainsi un premier signe de reconnaissance pour leur démarche à notre égard, et la commission ne pourrait qu'y gagner en crédibilité. Dans le cadre de ses travaux, il paraîtrait important, compte tenu des suggestions déjà recueillies, que votre groupe puisse explorer les voies ouvertes par la justice restaurative.

Pour nourrir les travaux de ce groupe et préparer, à échéances régulières, les échanges et les délibérations de la commission en formation plénière, vous pourrez plus

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

particulièrement compter sur vos collègues Laëtitia Atlani-Duault, Sadek Beloucif et Stéphane de Navacelle, sans exclusive bien sûr. Mais vous pourrez naturellement mobiliser des expertises externes à la CIASE, y compris issues des réflexions déjà menées par des commissions étrangères ayant eu un objet d'étude analogue au nôtre, en veillant à prendre appui sur des opinions diversifiées.

Il vous appartiendra également de veiller à l'articulation de vos travaux avec ceux des autres groupes de travail, notamment celui portant sur la manière dont l'Église a traité les cas d'abus lui ayant été signalés et sur les mesures prises depuis 2000 pour lutter contre ce fléau, mais aussi celui abordant la question de la gouvernance de l'Église. Vous pourrez par ailleurs prendre appui sur les éléments collectés par les différentes équipes de recherche mandatées par la commission ; il vous sera loisible de solliciter de leur part des données ou informations sur les questions de responsabilité ou de réparation qu'elles auraient remarquées, dans le cadre de leurs propres travaux.

Je souhaite pouvoir informer les membres de la CIASE de l'organisation des groupes de travail et de l'état d'avancement de leurs réflexions lors de notre prochaine réunion plénière du 28 février.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en mes meilleures pensées.

Jean-Marc Sauvé

M<sup>me</sup> Alice Casagrande  
M. Antoine Garapon  
Membres de la Commission

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

### **Lettre de mission à Didier Guérin et Astrid Kaptijn pour le groupe de travail « Articulation entre droit canonique et droit étatique et réforme du droit canonique »**

Paris, le 28 février 2020

Chère collègue, cher collègue,

Le travail de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) est désormais bien entamé, s'agissant en particulier de l'évaluation de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles dans l'Église catholique, de manière aussi rigoureuse que possible, en s'appuyant sur des outils éprouvés d'enquête sociale.

Sans attendre les analyses qui seront issues des enquêtes déjà engagées ou programmées, et alors que les auditions que nous avons déjà menées en formation plénière, éclairées notamment par l'actualité judiciaire, ont déjà permis de soulever, dans le champ d'étude qui est le nôtre, quelques interrogations sur l'articulation entre le droit canonique, en particulier dans sa dimension pénale, et le droit pénal étatique tel qu'il s'applique dans notre pays, je crois nécessaire que nous menions une réflexion approfondie sur ce sujet, dont l'apparente technicité ne doit pas masquer les enjeux fondamentaux.

Afin de remplir son mandat, il m'apparaît en effet qu'il revient à la commission, à partir d'une analyse comparative du contenu et de la répression, en droit canonique et en droit pénal étatique, des infractions entrant dans le champ des abus sexuels tel qu'il a été défini au début de nos travaux, de mieux comprendre la procédure applicable à de mêmes affaires dans ces deux droits, et d'identifier les éventuels points de friction comme les mécanismes parfois mis en place pour y remédier, de se pencher sur la notion de prescription en droit canonique et ses conséquences, ainsi que d'étudier la place des victimes dans la procédure canonique. La recherche des causes des problèmes d'articulation recensés entre les deux droits, effectuée *via* un travail sur les normes applicables comme sur leur application effective, permettra de formuler les recommandations que le groupe jugera utile de soumettre à la commission en formation plénière.

Celles-ci pourront traiter à la fois des précisions souhaitables à apporter aux normes existantes, de l'amélioration des procédures, de la formation de ceux qui les mettent en œuvre, mais aussi de bonnes pratiques à développer, par exemple en matière de coopération entre les autorités compétentes, d'édiction de mesures conservatoires ou d'attention aux personnes impliquées.

Je souhaite également que votre groupe se penche sur les réformes du droit canonique qui paraîtraient utiles, voire nécessaires, notamment sur la composition des juridictions ecclésiastiques, l'équité des procédures, la publicité des sanctions et la participation des victimes aux procédures canoniques. Il paraît aussi nécessaire de réfléchir, au vu de l'expérience de la commission, aux finalités du droit répressif de l'Église, celles-ci pouvant paraître étroites au regard de la nécessité d'assurer une répression appropriée des abus sexuels commis par des membres du clergé ou des religieux.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Comme vous avez d'ores et déjà commencé à le faire en commençant par l'analyse des normes existantes, je souhaiterais que le groupe de travail, intitulé « Articulation entre droit canonique et justice pénale étatique et réforme du droit canonique », que vous avez accepté de piloter conjointement – ce dont je vous remercie –, puisse, à échéances régulières, mener cette réflexion et en tenir informés l'ensemble des membres de notre commission.

Vous pourrez continuer à réunir autour de vous vos collègues Laëticia Atlani-Duault, Jean-Marie Burguburu, Stéphane de Navacelle et Jean-Pierre Rosenczveig, sans exclusive bien sûr. Je me réjouis également que vous ayez voulu mobiliser des expertises externes à la CIASE, en matière de droit canonique, et ne peux que vous inciter à pour- suivre dans cette voie, en veillant à prendre appui sur des opinions diversifiées.

Il vous appartiendra également de veiller à l'articulation de vos travaux avec ceux des autres groupes de travail, notamment celui portant sur la manière dont l'Église a traité les cas d'abus lui ayant été signalés et sur les mesures prises depuis 2000 pour lutter contre ce fléau, mais aussi celui abordant la question de la gouvernance de l'Église, ou celui se consacrant à la situation et aux attentes des victimes. Vous pourrez, par ailleurs, prendre appui sur les éléments collectés par les différentes équipes de recherche mandatées par la commission, en particulier celles ayant accès aux archives de l'Église et aux archives judiciaires ; il vous sera loisible de solliciter de leur part des données ou informations sur les questions de normes applicables, de procédure d'enquête et de relations entre autorités ecclésiastiques et autorité judiciaire étatique, qu'elles auraient remarquées dans le cadre de leurs propres travaux.

Je souhaite pouvoir informer les membres de la CIASE de l'organisation des groupes de travail et de l'état d'avancement de leurs réflexions lors de notre prochaine réunion plénière du 28 février.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en mes meilleures pensées.

Jean-Marc Sauvé

M<sup>me</sup> Astrid Kaptijn  
M. Didier Guérin  
Membres de la Commission

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

### **Lettre de mission à Alain Cordier et Joël Molinario pour le groupe de travail « Questions de théologie, d'ecclésiologie et de gouvernance de l'Église catholique »**

Paris, le 28 février 2020

Chers collègues,

Le travail de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) est désormais bien entamé, s'agissant en particulier de l'évaluation de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles dans l'Église catholique, de manière aussi rigoureuse que possible, en s'appuyant sur des outils éprouvés d'enquête sociale.

Sans attendre les données qui seront issues des enquêtes déjà engagées ou programmées, je crois nécessaire que nous menions une réflexion théologique et ecclésiologique, portant notamment sur la théologie morale, la théologie des ministères, la gouvernance de l'Église et la culture cléricale.

Durant les auditions que nous conduisons et dans les témoignages qui nous sont adressés, ces enjeux sont souvent identifiés comme importants, d'aucuns considérant même que l'utilisation dévoyée de certains éléments de théologie et d'ecclésiologie permet, voire facilite les abus. Plusieurs victimes relatent, par exemple, comment les personnes qui ont abusé d'elles ont excipé d'arguments théologiques pour justifier leurs actes; d'autres indiquent que la gouvernance de l'Église catholique peut avoir favorisé la « couverture » de certains faits. Ces traits particuliers donnent aux abus sexuels, lorsqu'ils sont commis dans l'Église, une dimension qui n'a pas d'équivalent dans le reste de la société; il serait utile que la commission expose tous les questionnements fondamentaux qui en découlent.

Dans le champ de la gouvernance et de la culture cléricale, il m'apparaît important que nous nous interroguions sur le degré relatif de perméabilité aux abus qui a pu être celui des différents types de communautés qui illustrent la diversité interne de l'Église: clergé diocésain et ordres religieux, congrégations masculines et féminines, ordres anciens et communautés nouvelles, Église d'avant Vatican II et Église post-conciliaire... Cela conduira probablement la commission à s'interroger également sur certains aspects du recrutement et de la formation des clercs et religieux (ses).

Pour aborder ces différentes questions, vous avez accepté, et je vous en remercie, de co-piloter un groupe de travail intitulé « Réflexion théologique, ecclésiologie et gouvernance de l'Église », préparant, à échéances régulières, les échanges et les délibérations de la commission en formation plénière.

Outre le concours de membres de la CIASE (participent d'ores et déjà à ce groupe de travail Jean-Marie Burguburu, Astrid Kaptijn, Laurence Marion, Marion Muller-Colard, Stéphane de Navacelle et Philippe Portier, sans exclusive bien sûr), il conviendra de continuer à mobiliser des expertises externes à la CIASE: je pense notamment à M<sup>me</sup> Marie-Jo Thiel, compte tenu de son travail approfondi sur ces thèmes depuis de nombreuses années, à M. Alain Thomasset, compte tenu de son questionnement de

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

*l'intrinsece malum*, et à ceux des moralistes et théologiens catholiques et protestants qu'il vous semblera pertinent d'associer, en veillant bien sûr à prendre appui sur des opinions diversifiées.

Il vous appartiendra de veiller à l'articulation de vos travaux avec ceux des autres groupes de travail, notamment celui portant sur l'articulation entre le droit canonique et le droit étatique. Vous pourrez également prendre appui sur les éléments collectés par les différentes équipes de recherche mandatées par la Commission ; il vous sera loisible de solliciter de leur part des informations sur les enjeux théologiques ou de gouvernance qu'elles auraient identifiés ou qui seraient mis en avant par les personnes qu'elles auront entendues.

Je souhaite pouvoir informer les membres de la CIASE de l'organisation des groupes de travail et de l'état d'avancement de leurs travaux lors de notre prochaine réunion plénière du 28 février.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, mes chers collègues, en mes meilleures pensées.

Jean-Marc Sauvé

M. Joël Molinaro  
M. Alain Cordier  
Membres de la Commission

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

### **Lettre de mission à Sadek Beloucif et Anne Devreese pour le groupe de travail « Évaluation des mesures prises par l'Église et analyse de la manière dont elle a traité ou non les abus portés à sa connaissance »**

Paris, le 28 février 2020

Chère collègue, cher collègue,

Le travail de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) est désormais bien entamé, s'agissant en particulier de l'évaluation de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles dans l'Église catholique, de manière aussi rigoureuse que possible, en s'appuyant sur des outils éprouvés d'enquête sociale.

Comme vous le savez, les autres volets du mandat consistent à analyser la manière dont ces violences ont été prises en compte et traitées par les institutions depuis les années 1950, en fonction du contexte des époques concernées, et à évaluer les mesures prises par l'Église de France en ce domaine depuis les années 2000.

Pour remplir complètement notre mandat et traiter ces deux volets de manière appropriée, sans attendre les analyses qui seront issues des enquêtes déjà engagées ou programmées, et alors que les récits oraux ou écrits qui nous parviennent, de même que les informations collectées dans les archives des diocèses, des congrégations ou de la justice, constituent déjà un riche et lourd matériau, je crois nécessaire que nous arrêtions dès à présent nos objectifs et nos méthodes de travail.

Ce chantier ne part pas de rien car, parallèlement aux collectes de données en cours que je viens de mentionner, la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et religieuses en France ont transmis à la CIASE, à ma demande, une synthèse des actions entreprises en matière d'abus sexuels depuis le début des années 2000. Ces documents ne sauraient toutefois constituer qu'un point de départ. En effet, en premier lieu, ils ne portent que sur les deux instances qui en sont les auteurs, excluant les actions propres des diocèses et des congrégations religieuses, et en second lieu, ils appellent une approche critique de la part de la CIASE. Ce premier effort de documentation doit donc être prolongé par des investigations complémentaires, par exemple l'envoi de questionnaires *ad hoc* à certains diocèses et à certaines congrégations constituant un échantillon représentatif de l'Église de France, des auditions d'experts ou de grands témoins venant compléter celles effectuées en séance plénière, ou encore des comparaisons avec la manière dont d'autres institutions ont pu agir face au phénomène des violences sexuelles en leur sein.

Je vous remercie d'avoir accepté de piloter conjointement, à ces fins, le groupe de travail intitulé « Évaluation des mesures prises par l'Église et analyse de la manière dont elle a traité ou non les abus portés à sa connaissance ». Ce groupe a vocation à préparer, à échéances régulières, les réflexions et les délibérations de la CIASE en formation plénière. Il produira, en prévision du séminaire des 16 et 17 octobre prochains, un document formalisant ses premières conclusions et propositions de recommandations vouées à être discutées au sein de la commission, en vue du rapport général.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Dans la conduite de vos travaux, vous pourrez notamment compter sur le concours de nos collègues Laëtitia ATLANI-DUAULT, Alice CASAGRANDE, Alain CORDIER, Astrid KAP- TIJN et Stéphane de NAVACELLE, sans exclusive bien sûr. Mais vous pourrez naturellement mobiliser des expertises externes à la CIASE, en veillant à prendre appui sur des opinions diversifiées. En particulier, je ne puis que vous encourager à bien mesurer l'effort de méthode que suppose la conduite d'une véritable évaluation des mesures prises depuis 2000, et à vous entourer à cet égard des compétences nécessaires.

Il vous appartiendra également de veiller à l'articulation de vos travaux avec ceux des autres groupes de travail, notamment celui intitulé « Victimes, responsabilité et réparation », mais aussi celui abordant la question de la gouvernance de l'Église. Vous pourrez par ailleurs prendre appui sur les éléments collectés par les différentes équipes de recherche mandatées par la commission; il vous sera loisible de solliciter de leur part des données ou informations emblématiques des cas traités ou révélant tel ou tel élément susceptible de nourrir votre démarche évaluative.

Je souhaite pouvoir informer les membres de la CIASE de l'organisation des groupes de travail et de l'état d'avancement de leurs réflexions lors de notre prochaine réunion plénière du 28 février.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en mes meilleures pensées.

Jean-Marc Sauvé

M<sup>me</sup> Anne Devreese  
M. Sadek Beloucif  
Membres de la Commission